

L'an deux mille vingt et un,

Le vendredi 12 mars à **20 H 30**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de :

M. Dominique LECLERE, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaients présents : Mme Monique DEGONVILLE, M. Thierry LEROUX, Mme Sylvie LONGHINI, M. Guy DUHAMEL, M. Laurent DENIS, M. Jean-Luc JONET, Mme Pascale RENARD, Mme Céline MANGELINCK, Mme Sonia BARRÉ, M. Alain BOURDAIRE, M. Bachir DADDA, M. Grégory THIEBAUT, Mme Gaëlle HENOUX, Mme Karine LENFANT, M. Romain PARACHE.

Absents :

Mme Anne-Sophie ROMAGNY, Maire, excusée, qui a donné pouvoir à M. Dominique LECLERE,

Mme Emilie DEVERRE-DUMAS, excusée, qui a donné pouvoir à M. Alain BOURDAIRE,

Mme Maud LOUVET, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Céline MANGELINCK.

M. Romain PARACHE a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- 1) Subventions aux associations.
- 2) Demande de subvention au titre de l'appel à projets relatif à l'Atlas de la Biodiversité Communale 2021.
- 3) Renouvellement de la convention de partenariat avec le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique du Nord Rémois.
- 4) Base nautique : avenant au lot 1 « gros-œuvre/terrassement ».
- 5) Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de d'abattage d'arbres malades au parc de Gersheim.
- 6) Rapport de gestion année 2019 SPL XDEMAT.
- 7) Renouvellement de la convention SPL XDEMAT.
- 8) Compte rendu de la 2^{ème} commission
- 9) Délégations du Maire.
- 10) Informations et questions diverses.

Subventions 2021 : ADMR et Familles Rurales

N° : MARS/001

18 POUR

1 ABSTENTION

Considérant qu'au contraire de la très grande majorité des associations de la commune, l'ADMR et Familles Rurales ont vu se maintenir un certain niveau d'activité et qu'elles disposent d'une visibilité suffisante de leurs interventions d'aide à domicile malgré le contexte de crise sanitaire,

Considérant le financement complémentaire sollicité par Familles Rurales afin de combler la baisse d'activité constatée en 2020 et ainsi pouvoir proposer des heures d'animation d'ateliers numériques à domicile pour les seniors, ce qui permettra de répondre à des problématiques apparues avec la crise sanitaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'allouer, pour 2021, les subventions suivantes :

- ADMR : 2 297 € (1 euro/habitant)
- Familles Rurales :
- Fonctionnement : 2 925 € (nombre d'heures dispensées à Bazancourt en 2020)
- Exceptionnelle : 575 € (mise en place d'ateliers numériques à destination des séniors)

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget 2021.

Acte transmis au contrôle de
légalité, affiché et certifié
exécutoire le 31/03/2021

**Demande de subvention au titre de
l'Atlas de la Biodiversité Communale 2021**

N° MARS/002

19 POUR

Considérant que suite à différents échanges avec les services du Développement Durable du Grand Reims et à l'état des lieux commun effectués sur les différents sites communaux, il en est ressorti les potentialités de mise en valeur du patrimoine naturel de la commune dans ses différents aspects,

Considérant la volonté de la commune de s'inscrire dans la durée pour améliorer la biodiversité du territoire au sens large mais également le cadre de vie des habitants en procédant, le cas échéant, à des aménagements et à la mise en place d'une communication qui valoriserait l'ensemble des espaces existants (parc de Gersheim, square du 21ème RIC, parc de la Vierge, corridors écologiques, voies douces...) voire à créer,

Considérant que la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale répondrait à cette attente au travers de l'établissement d'un

diagnostic écologique, de l'identification des usages et besoins de la population, et de la formulation de propositions d'évolutions,

Considérant que les études nécessaires à la rédaction de cet ABC peuvent être financées jusqu'à 80% par l'Office Français de la Biodiversité,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de s'engager dans le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité à hauteur de 23 680 € représentant 80% des coûts de l'étude (qui s'élèvent à 29 600 € H.T.),
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes, présentes et futures, à cette demande de subvention.

Acte transmis au contrôle de
légalité, affiché et certifié
exécutoire le 31/03/2021

**Convention de partenariat avec le Centre Local d'Information et de
Coordination gérontologique.**

**N : MARS/003
19 POUR**

Vu la délibération n° Mars/006 du 9 mars 2012 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le projet de création du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) gérontologique,

Considérant la création officielle de celui-ci le 1^{er} mai 2012,

Vu la convention de partenariat triennale passée entre la Commune et le CLIC du Nord Rémois le 23 mai 2012 portant sur la participation des communes membres à 1 €/habitant et renouvelée une première en 2015 et une seconde en 2018,

Considérant que celle-ci est donc arrivée à terme et que l'assemblée a donc à se prononcer sur son renouvellement à des conditions identiques pour la période 2021-2023,

Après avoir entendu cet exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** les termes de la convention avec le CLIC du Nord Rémois impliquant une contribution de la collectivité identique aux engagements précédents, soit 1 €/habitant,
- **AUTORISE** le Maire à signer celle-ci et toute pièce afférente.

Acte transmis au contrôle de
légalité, affiché et certifié
exécutoire le 31/03/2021

Base nautique :
avenant n°2 au marché de travaux lot 1 « GROS ŒUVRE »
N° : MARS/004
19 POUR

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123 dudit Code,

Considérant le projet de construction d'un bâtiment au sein de la base nautique afin de répondre aux attentes en matière de stockage des canoës, d'atelier de réparation, de salle de musculation et de rangement du matériel, mais également pour la réalisation d'aménagements de voirie (accès au site et stationnements publics),

Vu la délibération n°JUILLET/005 en date du 10 juillet 2020 par laquelle a été attribué le marché lot 1 « GROS ŒUVRE » à l'entreprise PARISI SAS pour un montant de 99 723,69 € H.T.

Vu la délibération n°FEVRIER/006 en date du 12 février 2021 par laquelle a été passé un avenant n°1 d'un montant de 7 995,50 € H.T., faisant ainsi passer le marché à 107 719,19 € H.T.

Considérant la demande de la commune relative au prolongement de la voirie afin de permettre les manœuvres des véhicules équipés de remorques de la section canoë du FJEP pour rentrer dans le nouveau bâtiment,

Considérant que ces modifications apportées au marché lot 1 « GROS ŒUVRE » représentent une plus-value de 1 900,00 € H.T.,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de valider l'avenant n°2 au marché lot 1 « GROS ŒUVRE » conclu avec l'entreprise PARISI SAS, pour un montant de 1 900,00 € H.T., faisant ainsi passer le marché à 109 619,19 € H.T.
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces afférentes du marché.

Acte transmis au contrôle de légalité, affiché et certifié exécutoire le 31/03/2021

**Autorisation de dépôt de la déclaration préalable d'abattage d'arbres
au parc de Gersheim
N° : MARS/005
19 POUR**

Considérant les nombreux arbres malades (principalement des frênes) au parc de Gersheim qui représentent un danger pour les promeneurs,

Considérant qu'après avoir dans un 1er temps procédé à la sécurisation du site en le fermant pour abattre les plus dangereux, il convient ensuite de procéder à un défrichage plus général, une centaine de sujets étant atteints par la chalarose et allant être remplacés à l'automne,

Considérant qu'il avait déjà été envisagé auparavant de mettre en place un affouage auquel aucune suite n'avait été donnée faute de garanties des candidats,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE le Maire à signer la déclaration préalable d'abattage d'arbres au parc de Gersheim et toutes pièces afférentes.

Acte transmis au contrôle de
légalité, affiché et certifié
exécutoire le 31/03/2021

**Rapport de gestion année 2019 SPL XDEMAT
N° : MARS/006**

Considérant l'absence de Mme le Maire qui ne lui permet donc pas d'exposer le point initialement inscrit à l'ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal relatif à l'approbation du rapport de gestion année 2019 SPL XDEMAT,

Considérant qu'il ne ressort pour autant aucune urgence quant au traitement de cette question,

Le point n° 6 « Rapport de gestion année 2019 SPL XDEMAT » est donc ajourné à la prochaine réunion de Conseil Municipal

Acte transmis au contrôle de
légalité, affiché et certifié
exécutoire le 31/03/2021

Renouvellement de la convention SPL XDEMAT
N° : MARS/007

Considérant l'absence de Mme le Maire qui ne lui permet donc pas d'exposer le point initialement inscrit à l'ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal relatif au renouvellement de la convention SPL XDEMAT,

Considérant qu'il ne ressort pour autant aucune urgence quant au traitement de cette question,

Le point n° 7 « renouvellement de la convention SPL XDEMAT » est donc ajourné à la prochaine réunion de Conseil Municipal

Acte transmis au contrôle de légalité, affiché et certifié exécutoire le 31/03/2021

INFORMATIONS DIVERSES

Compte rendu de la 2ème commission

Mme Monique DEGONVILLE, adjointe en charge des actions culturelles et du jumelage, présente à l'assemblée les dossiers évoqués lors de la réunion du 18 février dernier, à savoir le projet culturel de la commune de Bazancourt, le projet de culture numérique de la Filature, le projet « La Filature hors les murs », le projet européen avec le Danemark et le diagnostic du projet culturel.

M. Laurent DENIS s'interroge sur l'absence de la laïcité parmi les grands principes de la République énoncés dans le projet culturel.

Mme Monique DEGONVILLE lui précise que ce principe est inhérent à celui plus large de liberté.

Conseil Municipal des Enfants

M. Guy DUHAMEL, adjoint en charge du protocole, des cérémonies, des animations et du Conseil Municipal des Enfants, communique les résultats des élections de l'exécutif du CME :

- Maire : M. Milan Heroguez
- 1^{ère} adjointe : Mme Sara Jumelle
- 2^{ème} adjointe : Mme Andréa Godart

La prochaine réunion de Conseil Municipal des Enfants aura lieu le mercredi 24 mars 2021.

Elections départementales et régionales

Bien qu'une confirmation définitive est attendue pour début avril, les élus sont informés qu'ils seront mobilisés les dimanches 13 et 20 juin prochains pour tenir les bureaux de vote.

Présentation du responsable du Centre Technique Municipal

M. Sébastien JEANNET a pris ses fonctions le mardi 16 février 2021 au sein des Services Techniques.

QUESTIONS DIVERSES

- **M. Romain PARACHE** s'enquiert de la mise en service de la fibre optique à Bazancourt.

Il lui est précisé que le délai précédemment avancé d'avril 2021 reste d'actualité.

M. Grégory THIEBAUT recommande de consulter le site de l'ARCEP pour suivre l'évolution du déploiement.

- **M. Alain BOURDAIRE** se réjouit de la récente réfection du nid de poule qui se trouvait rue Jean Jaurès mais s'étonne qu'elle ait été effectuée par les agents communaux et non pas le Grand Reims.

M. Thierry LEROUX, adjoint en charge du cadre de vie (voirie, patrimoine et espaces verts), souligne que le prestataire de la CUGR n'a pu intervenir lors de la campagne de rebouchage de nids de poule par manque de précisions des informations communiquées par la commune (absence de mention d'adresse). Pour autant, les heures d'intervention des Services Techniques seront facturées au Grand Reims dans la mesure où il s'agit d'une voirie communautaire.

M. Dominique LECLERE insiste sur la nécessité de faire remonter en Mairie ou auprès du responsable du Centre Technique Municipal les désagréments constatés.

- **Mme Pascale RENARD** se fait le relais de demandes formulées par quelques seniors concernant la parution du guide pratique qui était habituellement distribué à la population à chaque nouveau mandat.

Il lui est répondu que la préparation du document était en cours, la mise à jour des données y figurant étant à finaliser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
le vendredi 12 mars 2021 à 22h14.